VACANCES

Enfants et ados de 6 à 17 ans

Montagne, Mer, sports, culture et découvertes

Des bourses sont attribuées par JPA aux jeunes de notre département pour aider leur départ en centre de vacances

Concerne

- Les jeunes domiciliés **dans les Ardennes, exclusivement**
- Age : **de 6 à 17 ans**
- Durée des séjours : **de 5 à 15 jours consécutifs ou non**
- Séjours labellisés « **solidaires pour le droit aux vacances** »
- Quotient familial maximum < 1500.
- L'aide JPA vient en complément des autres dispositifs (Pass'Colo, aide vacances CAF, MSA, Conseil Départemental)

Tout travailleur social ou partenaires JPA peut solliciter l'aide de JPA pour les enfants et les jeunes inscrits sur un séjour dès l'instant où **le reste à charge des familles est supérieur à 5€ par jour.**

L'aide JPA vient en complément des autres dispositifs (Pass'Colo, aide vacances CAF, MSA, Conseil Départemental)

Une procédure hyper simple mais à respecter absolument

- Renseignez la fiche de réservation et la fiche de demande de bourse
- Transmettez ces deux fiches à l'organisateur du séjour (ou à JPA uniquement pour les séjours EJN – Equitation, Pack Altitude et Camaret)
- **Toute correspondance doit se faire par mail à l'adresse des organisateurs (voir brochure) ou pour JPA à colo@jpa08.org**
- Les demande de bourse sont examinées par JPA qui vous informe de sa décision
- Les **bourses à destination des familles** sont déduites du coût du séjour et sont versées à l'organisateur à l'issue du séjour.

Brochure, Fiche de réservation, fiche de demande d'aide sont en téléchargement depuis le site www.jpa08.org/aide-au-depart/
Une version interactive de la brochure peut être visionnée depuis le lien suivant : https://online.fliphtml5.com/uuzvf/brochure-tout-public-2026-7

JPA · Allocations Familiales · msa santé famille retraite services · Académie de Reims Liberté Égalité Fraternité · Lions International · Ardennes Conseil Départemental · Ville de Charleville Mézières